



Forum régional Gand - Webinar

PROCÈS-
VERBAL

11.09.2020

CONVENORS	Pascal Buysse (Voka) - Alain Muyshondt (AGD&A)
MODÉRATEUR	Annie Vanherpe (AGD&A)
SECRÉTAIRE	Kevin Volkaert (AGD&A) – Wouter Lagaert (AGD&A)
PRÉSENTS	Membres du Forum régional Gand

Ouverture de la réunion

Le Forum régional, qui en raison des mesures liées au coronavirus se déroule sous la forme d'une réunion Teams, est ouvert par madame Annie Vanherpe (AGD&A). Elle souhaite la bienvenue à tous les participants et passe en revue les conventions pour que ce webinaire se déroule le plus harmonieusement possible.

Ensuite, monsieur Alain Muyshondt prend la parole – il souhaite à son tour la bienvenue à tous les membres et donne un aperçu du programme.

Point 1 de l'ordre du jour : BREXIT – état d'avancement

Madame Annie Vanherpe (AGD&A) passe en revue l'état d'avancement actuel concernant le Brexit à l'aide d'une présentation [\(NL\)](#).

Un document T peut-il être utilisé pour les envois mixtes de marchandises de l'union et marchandises non-union ? Cela posera des problèmes lorsque les marchandises T1 sont destinées au Royaume-Uni alors qu'un envoi partiel de marchandises T2 est destiné à l'Irlande.

Réponse :

L'utilisation d'un document-T mixte n'est utile que dans le cas de transport de marchandises par pont terrestre vers l'Irlande/l'Irlande du Nord. En cas de déchargement partiel au Royaume-Uni et en Irlande, on ne peut pas utiliser un seul document T. Un document T ne peut pas être fractionné ou présenté à différents bureaux de destination. En cas de livraison au Royaume-Uni, il convient de présenter au départ un document T1 et une déclaration d'exportation pour les marchandises de l'Union.

En ce qui concerne le PLDA, l'environnement de test Brexit serait disponible après l'été. Cependant, il est rapporté depuis Bruxelles que les fournisseurs signalent toujours des problèmes informatiques. Dès qu'il y aura plus de clarté à ce sujet, cela sera communiqué.

La question suivante concerne le moment de l'ouverture de la compatibilité marchandises. Cela aura-t-il lieu lorsque les portes avant seront fermées alors que le navire est encore au port au Royaume-Uni ? Cette information ne figurait pas dans la note sur le Brexit. M. Joeri Vanhaerens confirme que la mainlevée du CUSCAR ne devrait pas poser de problème. Cela sera vérifié dans le sous-groupe Brexit. Au cas où la compatibilité marchandises ne peut être ouverte à l'avance, on peut travailler avec les déclarations de type D.

En ce qui concerne les contrôles documentaires et la question de savoir où un conducteur doit se rendre dans ce cas, cette question sera examinée plus en détail en concertation avec le MBZ et les services locaux.

Enfin, la question a été posée de savoir si les douanes travailleront 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à Zeebruges à partir du 01/01/2021. M. Alain Muyschondt a indiqué que l'AGD&A prendrait en compte les besoins économiques dans le port. Moyennant un petit ajustement mineur des horaires de travail actuels de l'AGD&A à Zeebruges, les heures actuelles de départ et d'arrivée des navires seront couvertes. Il y aura certainement un suivi à l'avenir. Il est également confirmé que les premiers contrôles, comme c'est déjà le cas actuellement, peuvent avoir lieu à partir de 6 heures du matin.

Point 2 de l'ordre du jour : Régularisation/Annulations + remboursements

Mme Anne-Sophie Lammertyn (AGD&A) a fait une présentation sur les annulations/régularisations et les remboursements en cas d'importation, d'exportation, de documents T et d'AC4.

Il est demandé s'il est possible de faire des déclarations supplémentaires ? Un des membres du forum utilise, en tant qu'entreprise, la globalisation mensuelle avec paiement via le compte CFTC. En cas de régularisation, le montant total doit être payé à nouveau avant que la régularisation puisse être validée, après quoi le remboursement de ce montant ne peut être obtenu qu'ultérieurement. Si des montants importants sont en jeu, ce n'est pas toujours évident.

Les déclarations supplémentaires ne sont plus autorisées.

L'aspect du double paiement en cas de régularisation sera examiné plus en détail par l'ESD et la succursale.

Des frais administratifs sont-ils encore facturés ? La réponse est non. Les rétributions ont été supprimées depuis un certain temps.

Point 3 de l'ordre du jour : Tour de table

Voir la présentation ci-jointe

e-INF:

Son utilisation obligatoire depuis le 03/08/2020 entraîne des problèmes. L'utilisation du portail européen pour les opérateurs serait plus exigeante en ressources humaines et des problèmes informatiques se posent en cas de codes de marchandises multiples, de parties multiples, de globalisation, Mme Annie Vanherpe (AGD&A) déclare que les services à Bruxelles ont été informés mais qu'il n'y a pas encore de réponse. Le système fonctionne bien dans une situation individuelle, mais la globalisation pose effectivement des problèmes. Ce point sera de nouveau abordé avec la composante centrale à Bruxelles et sera discuté plus tard. Il est certain que les documents INF papier ne sont plus autorisés et qu'aucune exception n'est faite.

Point 4 de l'ordre du jour : Divers

Les points suivants ont été inclus dans la présentation :

- Nouvelle structure du Forum National
- Accord de libre-échange avec le Vietnam
- REX - Covid 19
- Supplément 86 du document unique
- Liste publiée des accords préférentiels
- Nouvelles Circulaires
- Planification de la maintenance informatique

En ce qui concerne le deuxième point, il est signalé que des certificats EUR1 non conformes ont été imprimés au Vietnam avec un fond guilloché bleu au lieu d'un fond vert. Ils sont exceptionnellement acceptables jusqu'au 31/12/2020.

Pour clarifier les choses : ces certificats EUR1 « bleus » peuvent être validés au Vietnam jusqu'au 31/12/2020. Cela signifie qu'ils peuvent également être présentés à l'importation après cette date.

Le prochain Forum régional aura lieu le vendredi 11-12-20, sous réserve. La forme sous laquelle il aura lieu sera annoncée ultérieurement.